Sous la coordination de

Nicolas FAUCHER

cartes sur TABLE

AVERTISSEMENT

La mission de Cartes sur table est de porter la voix de jeunes de gauche de 20 à 35 ans dans le débat public, et de leur permettre ainsi de devenir des acteurs de premier plan de ce débat. Cartes sur table publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

#JESUIS

Nicolas FAUCHER

(coordinateur)

Florian BERCAULT

Nicolas CACOPARDO

Olga LORAME

Mehdi MAHAMMEDI-BOUZINA

Jean-Christophe MÉNARD

Redouane OURAOU

Florestan PERRET

Antoine YERETZIAN

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

LA LIBERTE D'EXPRESSION, LE SACRE ET L'HUMAIN 9

S'approprier la liberté d'expression 9

Faire vivre la liberté d'expression 10

Le sens du 11 janvier 11

LA LIBERTE D'EXPRESSION, UNE LIBERTE RELATIVE ? 15

Une liberté consacrée, mais relative 15

Certes, le délit de blasphème n'existe pas mais… 16

L'ISLAM POLITIQUE (QUELQUES ELEMENTS FACTUELS ET CONCEPTUELS) 19

Un foisonnement de courants théologiques 19

L'Islam politique contemporain 21

La représentation graphique de Mahomet dans l'Islam 23

LIBERTES INDIVIDUELLES ET SURETE : UN EQUILIBRE DELICAT 25

Lutter contre le terrorisme dans le respect de la démocratie 26

Défendre sa liberté et celle des autres 27

Partager un cadre européen 28

LES TEMPS DE L'ACTION 31

« Prévenir la radicalisation et protéger les valeurs » 31

Tous responsables dans le travail de pédagogie 33

Dé-radicaliser 34

LES INEGALITES, FREINS AU POUVOIR D'ACTION CITOYEN 37

Penser la société de manière galactique 38

Réhabiliter les mécanismes de solidarité 40

VIVRE ENSEMBLE EN PARTAGEANT UNE CULTURE 43

De la concurrence entre les cultures au bouc émissaire de la culture musulmane 43

Concilier une culture commune et des cultures particulières 44

Les religions et l'intégration 46

CONCLUSION 47

INTRODUCTION

#JeSuis : accolé à Charlie, *hashtag* mobilisateur au-delà des frontières, parfois contesté également comme la définition imposée d'une identité que l'on n'estime pas partager. Deux mois après les attentats des 7 et 9 janvier derniers, est-il encore temps de revenir sur ce qu'interrogent ces attaques dans notre société ? La réflexion marquée par l'émotion ne peut être celle qu'accompagne le recul nécessaire à des prises de conscience plus distanciées et globales.

Dans le temps de l'émotion, il a été nécessaire et salutaire d'expliquer à tous que, en France, le délit de blasphème n'existe pas, que l'incitation à la haine raciale ou religieuse, l'apologie du terrorisme, l'injure sont sanctionnées par les tribunaux, et que la liberté d'expression est encadrée. Dans le temps de l'émotion, les mesures de sécurité et de contrôle ont été renforcées, l'École a été mobilisée à l'appui des valeurs républicaines, des clips musclés ont été mis en ligne pour prévenir la radicalisation, une forme d'unité nationale s'est dessinée pendant quelques semaines.

Deux mois après, nous avons les mêmes cartes en mains, mais nous pouvons à présent interroger le dessous de ces cartes. Pour penser l'inscription dans le temps long des mesures prises, de même que les moyens de les faire partager par toute une société, aujourd'hui abîmée par les fractures sociales et spatiales.

Les réponses immédiatement apportées sur le terrain de la lutte anti-terroriste et de la mise en valeur des symboles républicains dans l'espace public ont été saluées comme des réponses concrètes et nécessaires. Mais il est indispensable aujourd'hui de conduire une réflexion sur la nature des moyens déployés et leur utilité réelle. Et de ne s'interdire d'aborder aucun sujet.

En tête celui de l'Islam. Si le débat public sur ce sujet tourne le plus souvent à la caricature, c'est parce que nous manquons, dans l'espace public, d'une pensée articulée et fondée sur notre connaissance de la religion en tant que phénomène universel. C'est parce que peu de nos concitoyens maîtrisent ne serait-ce que quelques éléments factuels liés à l'Islam politique.

Les événements des 7 et 9 janvier doivent aussi interroger toute la société française sur sa capacité à proposer un horizon et à un avenir attractifs à sa jeunesse. Nous n'éradiquerons certes jamais totalement les situations de vulnérabilité sociale. Mais n'oublions pas que sans horizon partagé offert à ses jeunes et sans rêve commun, un pays peut certes continuer à avancer, mais il s'enraye chaque jour un peu plus.

Nous proposons ici une contribution à cette mission, que nous devons collectivement assumer, de reconstruire un vivre-ensemble. En posant des questions, en y apportant des réponses, et surtout en faisant preuve, le plus possible, de pédagogie sur des sujets sur lesquels, plus qu'ailleurs, sans comprendre, on ne peut décider.

LA LIBERTE D'EXPRESSION, LE SACRE ET L'HUMAIN

La violence fanatique a imposé aux Français de faire le deuil d'une partie de la rédaction de *Charlie Hebdo*. Parmi les disparus, certains portent des noms si connus que beaucoup d'entre nous ont eu le sentiment de perdre des proches. Ils ont bercé la jeunesse de certains et permis à d'autres d'hériter de valeurs nées avant leur naissance. Pour ceux qui s'opposaient à leur style ou à leur ligne, cette opposition n'en eut pas moins un rôle formateur. Ils faisaient rire, faisaient penser. Comment leur rendre hommage ? En s'inspirant d'eux pour progresser nous-mêmes. Si l'on cherche ce dont ils étaient l'exemple, le principe qu'ils défendaient, pratiquaient, transmettaient, la liberté d'expression s'impose évidemment à l'esprit.

S'approprier la liberté d'expression

Rendre hommage aux collaborateurs de *Charlie Hebdo* en s'appropriant la liberté d'expression, leur liberté d'expression : comment faire ? Le sursaut des Français, la solidarité des médias amis de *Charlie Hebdo* sont porteurs d'un encouragement à s'élever contre ceux qui voudraient faire taire la voix des caricaturistes, des polémistes, des anticonformistes, envers et contre tout. La liberté d'expression, la liberté de la presse, sont exaltées, portées par tous les Français et par les responsables politiques avec eux, contre l'intégrisme qui tue.

Au terrorisme qui attaque au nom de l'intégrisme, nous répondons par un sacré républicain élevé aux frontispices de nos palais. Un sacré républicain qui ressoude une unité nationale, dont le nouveau *Charlie Hebdo* est un des étendards. Tout cela est nécessaire, exigé par le traumatisme vécu par le pays.

Au moment même, pourtant, de parler de cette unité, de cet hommage, de notre sacré, un malaise nous prend. Le ton est rigide, presque religieux. La solennité semble jurer avec ceux-là mêmes à qui nous rendons hommage, avec les valeurs qu'ils portaient, l'esprit qu'ils transmettaient. Le sacré, c'est ce dont on ne se moque pas et Charlie se moque de tout. Le sacré, c'est ce devant quoi on se tait, ce qu'on ne peut remettre en question, ce qu'on ne peut décomposer et articuler dans un discours construit.

Faire vivre la liberté d'expression

Or quoi de plus opposé à la liberté d'expression qu'un tel arrêt de la pensée et de la parole ? De fait, les philosophes des Lumières qui défendirent comme un principe crucial la liberté d'expression (Voltaire, Milton, Kant…) ne la sacralisaient pas pour autant. La liberté d'expression était bien plutôt considérée comme un moyen, une règle nécessaire au plein développement de la pensée et de la raison humaine : sans échange, sans confrontation de points de vue opposés obligeant à sortir des limites de son quant à soi, il n'est de progression possible ni vers la connaissance, ni vers une harmonie sociale satisfaisante. C'est ce qui fait que la liberté d'expression peut légitimement être considérée comme un droit de l'homme.

La liberté d'expression n'est pas contradictoire avec le respect, la reconnaissance du sentiment du sacré – religieux, spirituel ou politique – qui anime nombre d'entre nous. Elle s'oppose en revanche à ce que ce sentiment ne puisse être interrogé par quiconque dans ses fondements, ni remis en question dans ses effets. Le rôle de la caricature est, dans cet esprit, de faire saisir de manière immédiate et vive à ceux qui se réclament de ce sentiment que, malgré l'évidence qu'il revêt pour eux, bien d'autres ne le partagent pas ou en partagent un autre,

peut-être contradictoire. La caricature est l'épreuve de la diversité réelle, sans laquelle chacun serait réduit à la cécité.

Le sens du 11 janvier

Est-ce cette ambition exigeante de la remise en question, de la possibilité d'interroger, organiquement liée à l'histoire intellectuelle et politique de notre pays, que l'esprit du 11 janvier a voulu porter ?

L'unité nationale, qui s'est du reste rapidement estompée, a semblé davantage fondée sur la résistance à l'horreur, la promotion du respect de l'autre et de la tolérance, voire de la bienveillance, qu'à la libération d'une parole réfléchie et forte. Comme si la liberté d'expression était un étendard représentant la nation, que l'on aurait pu remplacer par un autre symbole, pour peu qu'il fût rassurant, pacifiant.

Il est significatif à ce titre que l'on ait partout répété, comme pour s'en convaincre, que l'Islam était une religion de paix, et que l'Islam religion de paix était le visage de l'Islam « vrai », par opposition à un « faux » Islam, l'Islam guerrier. C'est significatif car, ce faisant, on a totalement oublié qu'aucune religion n'est de paix ou de guerre.

Les grands monothéismes, objets du respect de tous, ne sauraient être exempts de critiques. L'ancien testament parle d'attaques sanglantes contre les païens et les idolâtres ; il arrive aux plus grands et profonds théologiens de la tradition catholique d'insulter les juifs et les musulmans sans aucune ambiguïté ; Luther et Calvin font preuve à l'occasion d'un antisémitisme forcené ; et Averroès a parfois des propos d'un incontestable racisme. On objectera que ces propos, parmi tant d'autres, relèvent d'un autre temps et qu'ils ne nous concernent plus. Pourtant, la

Bible et le Coran, les textes des théologiens du Moyen-âge et de l'époque moderne demeurent la référence des religions contemporaines. L'antisémitisme des débuts du XX^{e} siècle, qui trouvait ses racines dans les traditions chrétiennes les plus anciennes, n'aurait-il pas continué à prospérer en Europe si le traumatisme de la Seconde Guerre Mondiale n'avait fait éclater au grand jour sa malfaisance ?

Que nous manquions, dans l'espace public, d'une pensée articulée et fondée sur notre connaissance de la religion en tant que phénomène universel n'est pas une surprise. C'est au contraire une conséquence sans doute prévisible du développement toujours croissant d'un matérialisme qui entrave la quête de sens de nos concitoyens. Il ne s'agit pas ici pour nous de critiquer pour elle-même la société de consommation, mais bien de constater que la notion de rationalité a été identifiée avec la poursuite des intérêts matériels de chacun, reléguant tout ce qui n'en relève pas du côté de l'irrationnel, que ce soit celui d'une intolérance criminelle ou celui d'un angélisme inconscient.

Puisque nous n'en parlons pas et ne l'expliquons pas, l'émergence de la violence religieuse, sans motifs économiques ou politiques immédiatement identifiables, nous tétanise. Tout se passe comme si nous avions cru jusqu'à aujourd'hui à une fin de l'histoire religieuse : avec l'extension de la démocratie et de l'économie de marché, les religions se seraient spontanément pacifiées, devenant peu à peu, dans leur diversité, des expressions semblables d'une même tendance à la paix et à la tolérance, seule compatible avec la rationalité.

La violence religieuse n'est pourtant pas irrationnelle. Elle produit toujours ses propres justifications, fondées sur telle ou telle lecture de textes sacrés ou d'autorités. Sur ce terrain, il est possible de lutter. Il existe en effet des interprétations des textes sacrés compatibles avec la liberté de la réflexion et de l'expression, avec le débat serein et respectueux de tous. Pourtant, il serait faux de dire que ceux qui combattent ces interprétations pour promouvoir la violence seraient des fous. Cela supposerait que les interprétations pacifiques s'imposent

de manière évidente. Ce n'est pas le cas : leur défense doit au contraire être l'objet d'un combat idéologique d'ampleur où l'État doit prendre toute sa place. Poser clairement la question des moyens à mettre au service d'une telle défense, c'est faire usage de la liberté d'expression et de l'intelligence dont elle permet le développement.

LA LIBERTE D'EXPRESSION, UNE LIBERTE RELATIVE ?

« Il y a des sujets avec lesquels on ne plaisante pas », *« la liberté de s'exprimer n'autorise pas tout »*, voire *« il faut dire qu'ils l'ont un peu cherché »*. Derrière la condamnation unanime des assassinats des journalistes de *Charlie Hebdo*, des voix dissonantes se sont fait entendre pour nuancer et soutenir que la liberté de s'exprimer des uns devait s'arrêter là où commencent les convictions religieuses des autres. C'est oublier que, si le blasphème n'existe plus en droit français, les règles applicables en matière de liberté d'expression reposent, très précisément, sur un équilibre entre « liberté » et « encadrement ».

Une liberté consacrée, mais relative

L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme consacre le droit de toute personne à la liberté d'expression, tout en rappelant que cette liberté emporte *« des devoirs et des responsabilités »* susceptibles de légitimer un encadrement par l'État. C'est pourquoi la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît la liberté d'expression comme *« l'un des fondements essentiels d'une société démocratique »* (arrêt *Handyside c. Royaume-Uni*, 1976), protège la satire comme *« forme d'expression artistique et de commentaire social qui, de par l'exagération et la déformation de la réalité qui la caractérisent, vise naturellement à provoquer et à agiter »* (arrêt *Eon c. France*, 2013), tout en tolérant l'immixtion des États dans l'exercice de la liberté d'expression. Cette ingérence peut s'incarner dans la condamnation d'un journal ayant publié un dessin faisant l'apologie du terrorisme (arrêt *Leroy c. France*, 2008) ou bien encore dans l'interdiction de la diffusion d'un film dénigrant la religion catholique (arrêt *Otto Preminger Institut*, 1994).

Le droit français, soumis au droit de la Convention européenne des droits de l'Homme, repose sur ce même équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la prévention de tout abus qui serait fait de cette liberté. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen rappelle ainsi, dans son article 10, que *« nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses »*, mais elle précise dans le même temps que leurs manifestations ne doit pas troubler l'ordre établi par la loi. Elle ajoute que *« la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme »* et que *« tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement »* sauf, toutefois, en cas d'*« abus de cette liberté »*. La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse s'inscrit dans une logique strictement identique en protégeant la liberté de la presse tout en sanctionnant l'injure, la diffamation, la provocation aux crimes et aux délits (notamment les provocations à la haine, à la violence ou à la discrimination), les apologies ainsi que la contestation de *« l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal »* de Nuremberg.

Certes, le délit de blasphème n'existe pas mais…

La liberté d'expression en France n'est pas aussi absolue que l'on veut bien le prétendre. L'exercice de cette liberté supporte des limites, dès lors que les libertés d'autrui ou des risques liés, par exemple, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique sont en jeu. Toute religion peut donc être critiquée, moquée, voire tournée en dérision mais à la condition de ne pas verser soit dans la diffamation religieuse soit dans la provocation à la haine, à la violence ou bien encore à la discrimination religieuse.

Cette mise en balance était au centre de la fameuse affaire dite des « caricatures de Mahomet », dans laquelle une plainte pour injure publique envers un groupe de personnes en raison de leur appartenance religieuse avait été déposée contre le directeur de la publication de *Charlie Hebdo*, à la suite de la reproduction de trois caricatures de Mahomet. Et c'est très précisément parce que *« le genre littéraire de la caricature, bien que délibérément provocant, participe à ce titre à la liberté d'expression et de communication des pensées et des opinions »* et que les dessins litigieux ne procédaient à aucun amalgame entre l'ensemble des musulmans et les terroristes que le tribunal de grande instance puis la cour d'appel de Paris, le 12 mars 2008, ont jugé qu'il n'y avait pas lieu de retenir le délit d'injure. A l'inverse, en empruntant un raisonnement strictement identique, la Cour de cassation a jugé le 16 février 2007 que les propos tenus par Dieudonné, selon lesquels « *les juifs, c'est une secte, une escroquerie. C'est une des plus graves parce que c'est la première* », ne relevaient pas *« de la libre critique du fait religieux, participant d'un débat d'intérêt général, mais constitu[ai]ent une injure visant un groupe de personnes en raison de son origine, dont la répression est une restriction nécessaire à la liberté d'expression dans une société démocratique »*.

Le délit de blasphème n'existe pas, en tant que tel. Certains le déplorent. Mais la loi et la jurisprudence compensent cette absence par des garde-fous pour permettre à l'humour, à la caricature et à la satire d'exister, de provoquer sans que ces formes d'expression artistique ne deviennent pour autant un prétexte pour attiser les haines, entretenir les amalgames ou, plus simplement, porter atteinte à la dignité d'une communauté religieuse.

L'ISLAM POLITIQUE (QUELQUES ELEMENTS FACTUELS ET CONCEPTUELS)

Même si la culture islamique des recrues européennes de Daech (« État Islamique en Irak et au Levant » en arabe) est généralement sommaire, il parait opportun, à des fins pédagogiques, d'expliquer brièvement quelques concepts historico-politiques liés à la religion musulmane. D'une part car Daech est bel et bien principalement présent en Syrie et en Irak, soit deux États où la population est majoritairement musulmane. D'autre part car promouvoir une vision factuelle et dépassionnée de l'Islam en Europe peut permettre d'apaiser les craintes, d'atténuer les fantasmes, et finalement de favoriser l'intégration des citoyens français de confession musulmane ou assimilée au sein de la République.

Un foisonnement de courants théologiques

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler, bien que ce fait soit aujourd'hui assez bien connu, que l'Islam est une religion comprenant, à l'image du christianisme, plusieurs courants.

Le premier schisme dans l'univers islamique apparaît peu après la mort de Mahomet en 656 lorsque le troisième calife de l'histoire, Othman, est assassiné par des proches d'Ali, gendre du prophète. S'ensuit une guerre civile au cours de laquelle Ali est également assassiné, et les Omeyyades établissent la première grande dynastie sunnite à la tête du califat.

Ce schisme a donc avant tout pour origine une guerre de succession même si des différences théologiques émergent entre sunnisme et chiisme. La principale d'entre elle repose sur le fait que le chiisme est une doctrine religieuse messianique. Ce messianisme divise également le courant chiite en plusieurs

branches reposant sur la généalogie du futur messie : chiisme duodécimain actuellement présent Iran, Ismaélisme des Druzes libanais, Zaydites installés au Yémen et Alaouites syriens (courant auquel appartient la famille Al-Assad). À l'heure actuelle, on estime qu'environ 10% de la population musulmane mondiale se reconnaît dans le chiisme.

Le sunnisme se divise en quatre grandes écoles théologiques : le hanbalisme d'inspiration traditionaliste dont le wahhabisme saoudien est un descendant spirituel ; le malikisme basé sur l'étude de la vie de Mahomet durant sa présence à Médine, majoritairement présent au Maghreb, en Libye et dans le Sahel ; le hanafisme, qui repose sur une certaine liberté d'interprétation des principes religieux et est présent principalement en Turquie et dans les territoires musulmans non arabes, en partie en Égypte, dans la corne de l'Afrique et en Asie du Sud-Est ; et enfin le chafiisme, qui repose principalement sur l'analyse par les « savants » des règles religieuses et se retrouve notamment en Égypte.

Enfin, à l'occasion de la querelle de succession qui fait suite à l'assassinat d'Othman, un troisième courant ultra-minoritaire, le kharidjisme, émerge, et se distingue de l'affrontement entre sunnites et chiites. Aujourd'hui ne subsistent principalement des kharidjites qu'au sultanat d'Oman et de façon très minoritaire en Algérie, Tunisie et Libye.

Cet inventaire sommaire de ses courants religieux permet de saisir à quel point l'Islam est morcelé et traversé de tendances divers, et fournit des arguments contre les thèses basées sur « le choc des civilisations ». Pour ne prendre qu'un exemple, un Tunisien a un mode de vie beaucoup plus proche de celui d'un Italien que de celui d'un Saoudien.

En outre, ces bases historiques permettent de mieux comprendre l'Islam politique à partir du XIX^{e} siècle.

L'Islam politique contemporain

À l'heure actuelle, l'Islam politique peut être schématisé en quatre grands courants. Bien entendu, comme toutes les schématisations, celle-ci comporte sa part de réduction, mais pour apprécier les événements politiques qui secouent le monde arabe depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle, elle présente une relative pertinence.

La confrérie des Frères musulmans

En réaction à la domination occidentale sur le monde arabe, des intellectuels musulmans, tel que l'Egyptien Rifa'a al-Tahtawi, vont initier, à partir des années 1830, un courant intellectuel, la « Nahda », ou renaissance, qui engage le monde musulman à se réformer pour pouvoir combattre l'impérialisme occidental.

À la fin du XIX^{e} siècle, à Paris, Djamal Eddine El Afghani fonde avec Mohammed Abdou, un de ses disciples, « El-Ouroua El Outhqa », qui signifie « Le Lien Indissoluble », un hebdomadaire de langue arabe qui expose les bases doctrinales d'une renaissance islamique.

La « Nahda » va déboucher sur des doctrines diverses : le nationalisme turc de Moustapha Kemal, les nationalismes arabes à l'image du Wafd égyptien, et la confrérie des Frères musulmans, fondée en 1928 à Ismaïlia en Égypte par Hassan El-Banna (grand-père de Tariq Ramadan). Ce mouvement tout d'abord internationaliste, visant à rétablir un califat, va progressivement se « nationaliser » : Ennahdha en Tunisie, Hamas en Palestine. Très conservateurs sur le plan des mœurs, ces mouvements se distinguent toutefois de celui des salafistes, en étant beaucoup moins rigoristes notamment sur le plan

vestimentaire. Ils se construisent principalement sur le soutien à la cause palestinienne et l'opposition aux régimes arabes répressifs.

Ces mouvements exercent la responsabilité du pouvoir en Égypte à l'occasion de la présidence Morsi, et en Tunisie après la chute de Ben Ali (en raison du contexte militaire particulier, nous écartons volontairement la gestion de Gaza par le Hamas). Ces expériences sont plus que mitigées, car elles tournent d'une part rapidement court, et car ces mouvements, d'autre part, se sont révélés mauvais gestionnaires sur le plan économique et ont eu du mal à refréner un certain penchant répressif. Tout l'enjeu est maintenant pour eux de se démocratiser et de mettre en place un véritable programme de gouvernement en vue de leur retour au pouvoir par les urnes.

Le mouvement « salafiste »

Le mouvement « salafiste » occupe une place importante dans la galaxie de l'Islam politique. Dès le VII^{e} siècle, des penseurs de l'Islam font référence aux « salafs », terme qui désigne le prophète, ses premiers compagnons et les deux générations qui les suivent. Le salafisme d'aujourd'hui peut être décomposé en trois grandes branches.

La première de ces branches est le wahhabisme implanté en Arabie Saoudite, d'inspiration hanbaliste et extrêmement rigoriste.

La seconde branche est le salafisme quiétiste, qui s'inspire du wahhabisme et qui est présent, de façon très minoritaire, dans presque tous les pays comprenant une importante population musulmane, dont la France. Ses adeptes suivent les principes du wahhabisme, sont prosélytes, mais totalement pacifiques. On est ici dans le cadre d'une démarche qui peut être comparée à celle d'une dérive

sectaire. En France, les femmes qui portent le niqab sont presque toutes d'inspiration salafiste quiétiste.

Enfin, la troisième branche est celle de l'Islam violent, le salafisme takfiriste que l'on qualifie en Europe de « djihadiste ». Les takfiristes tentent d'imposer leur vision salafiste hanbaliste de l'Islam par la violence. Ils sont apparus en Égypte dans les années 1960, suite à la radicalisation dans les prisons de Frères musulmans persécutés par le pouvoir de l'époque. Si leur origine est assez peu connue, les modalités de leur essor le sont beaucoup mieux : dès le début des années 1980, ils combattent en Afghanistan, en Irak puis en Algérie, pour essaimer aujourd'hui dans des théâtres aussi divers que le Mali, le Nigéria ou l'Irak.

Ainsi, d'un point de vue politique, on peut conclure de ce qui précède que des mouvements politiques inspirés de la confrérie des Frères musulmans peuvent être gérés dans le champ démocratique. Les salafistes quiétistes sont à surveiller, comme toute dérive sectaire, mais normalement inoffensifs. En revanche, les salafistes takfiristes sont la seule véritable menace sécuritaire.

La représentation graphique de Mahomet dans l'Islam

Pour appréhender le sujet de la représentation picturale de Mahomet dans l'Islam, il est également nécessaire de revenir sur l'histoire de l'Islam.

Les principales sources de la doctrine musulmane reposent sur le Coran, texte révélé sur une période de vingt-deux ans, comprenant des passages contradictoires et dont le premier recueil a été édité sous le khalifat d'Othman, vingt-trois ans après la mort du prophète et sur des paroles prétendument prononcées par Mahomet de son vivant, les « hadiths ». Ces hadiths sont sujets à débat au sein même de la communauté musulmane.

Ainsi, la lecture des textes religieux musulmans doit se faire de manière contextuelle, ce qui explique, en l'absence d'autorité centralisatrice comme peut l'être le Vatican, la grande pluralité des courants d'obédience islamique existant.

En outre, rien dans le Coran ne s'oppose à la représentation du prophète, seule celle de Dieu est interdite. La seule base théologique traitant de cette question repose sur quelques hadiths qui semblent surtout déconseiller la représentation figurée du prophète sans l'interdire de manière explicite, et sans bien sûr revendiquer l'assassinat de ceux qui passeraient outre ce conseil.

Surtout, d'un point de vue historique, on retrouve, dans l'ensemble du monde musulman, des représentations du prophète, par exemple sur les murs de palais omeyyades. En Iran, les représentations du prophète Mahomet ou d'Ali sont communes même si plus autant diffusées qu'avant la révolution islamique.

LIBERTES INDIVIDUELLES ET SURETE : UN EQUILIBRE DELICAT

Les attentats des 7 et 9 janvier ont entraîné un renforcement immédiat des mesures de sécurité et de contrôle. Un renforcement immédiat et nécessaire, qui a relancé le débat sur la nature des mesures à adopter dans le cadre de la lutte antiterroriste : doit-on répondre aux attentats par des mesures d'exception limitées dans le temps ou par des mesures s'inscrivant dans le long terme, qui ne peuvent nécessairement pas aller aussi loin dans les restrictions aux libertés ?

Quand, alors que le Premier ministre déclare la France *« en guerre contre le terrorisme »*, des voix s'élèvent pour réclamer un *Patriot Act* à la française, toutes les implications d'une telle demande ne sont pas nécessairement réfléchies. Car, dans le *Patriot Act* américain, adopté en 2001 pour quatre ans mais toujours en vigueur aujourd'hui, ni les garanties des traités internationaux sur les prisonniers de guerre, ni les garanties du droit pénal ne sont appliquées à ceux qui sont désignés comme des combattants illégaux (« *unlawful combatants* »). Sommes-nous prêts à aller jusque-là ? Le législateur français a fait des choix par le passé – les auteurs d'actes terroristes n'ont pas de statut de justiciable particulier, mais encourent des peines plus lourdes au regard de la nature terroriste de leur infraction –, qu'il serait sans doute peu raisonnable de remettre en cause sous le coup de l'émotion.

L'équilibre entre libertés individuelles et sûreté est en effet un des plus délicats à conquérir et à préserver. Ce qui ne signifie bien évidemment pas qu'il n'est pas opportun de le faire évoluer.

Lutter contre le terrorisme dans le respect de la démocratie

Le choix fait par le gouvernement en janvier dernier répond à une logique simple et cohérente : face à une menace djihadiste qui semble être là pour durer, des mesures et des réponses de long terme s'imposent.

Les hyper-restrictions apportées aux libertés dans le cadre du *Patriot Act* américain sont connues. Cette législation d'exception a certes renforcé les instruments à la disposition du FBI, de la CIA et de la NSA dans leur mission de détection du terrorisme et de lutte contre le terrorisme, mais au prix d'un pouvoir de surveillance, de perquisition et de saisie considéré par beaucoup comme démesuré. De telles restrictions seraient-elles adaptées à la situation française ?

Il ne faut pas oublier que, quelques semaines à peine avant les attentats des 7 et 9 janvier, les parlementaires français ont adopté, en novembre 2014, une nouvelle loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, qui crée, entre autre, un délit d'entreprise terroriste individuelle. Dès le 14 janvier 2015, le décret d'application relatif à l'interdiction de sortie du territoire des ressortissants français projetant de participer à des activités terroristes à l'étranger a été publié. Le décret d'application relatif à la procédure de blocage administratif de sites internet provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie l'a été le 5 février. Un dispositif fortement contesté, au nom de la liberté d'expression, par une partie des acteurs de la toile, mais sans doute indispensable alors qu'internet est aujourd'hui un des leviers privilégiés des réseaux djihadistes.

La France a ainsi consolidé son dispositif de lutte contre le terrorisme, en renforçant un arsenal législatif construit à partir de 1986 sur la base d'un choix rappelé par l'étude d'impact de la loi de novembre 2014 : *« doter la puissance publique de pouvoirs dérogatoires du droit commun par un dispositif particulier, mais permanent, qui maintient le juge au cœur de la lutte antiterroriste, tout en*

maintenant l'équilibre entre l'efficacité de la lutte contre ce phénomène et les libertés publiques ».

Dans la lutte contre le terrorisme, la France a donc choisi, pour reprendre là encore les mots de l'étude d'impact de la loi de novembre 2014, d'*« éviter les législations d'exception destinées à éluder les garanties fondamentales apportées par le système judiciaire »* et de maintenir *« la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'état de droit et de la démocratie »*.

Défendre sa liberté et celle des autres

Lutter *« contre le terrorisme dans le cadre de l'état de droit et de la démocratie »*, c'est chercher à la fois à protéger les libertés individuelles fondamentales, au premier titre desquelles la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'aller et de venir, et à garantir le droit à la sécurité, qui figure en France au rang des droits fondamentaux.

C'est trouver, pour chaque pays, les conditions d'un équilibre qui traduise la volonté du peuple souverain. Une volonté générale qu'il faut savoir faire naître au-delà de la simple expression des intérêts particuliers.

Car on peut supposer que peu de nos concitoyens s'opposeraient à de fortes restrictions aux libertés de personnes condamnées pour des faits liés au terrorisme ou de personnes soupçonnées de préparer un acte terroriste ou de participer à une entreprise terroriste. Mais nos concitoyens accepteraient-ils pour autant que les mêmes restrictions leur soient appliquées ? Et leur position évoluerait-elle face au risque toujours existant d'une utilisation détournée des restrictions aux libertés à des fins autres que la lutte antiterroriste, à l'image des

demandes de perquisition faites en 2013 dans le cadre du *Patriot Act* américain et qui concernaient à plus de 80% des trafics de drogue ?

L'équilibre entre libertés individuelles et sûreté est précaire et précieux. Précaire et précieux car il est légitimement réinterrogé quand des dizaines de personnes, victimes d'entreprises terroristes, perdent la vie. Précaire et précieux parce qu'au cœur du contrat social, et que son essence même requiert une inscription dans le temps long.

Partager un cadre européen

Le refus français d'un *Patriot Act* à l'américaine s'inscrit enfin dans un modèle européen de lutte contre le terrorisme. Le Sommet européen de Bruxelles du 12 février 2015 a été l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement des vingt-huit pays membres de l'Union européenne de réaffirmer le cadre de l'action menée contre les menaces terroristes et de son renforcement : *« le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit »*.

Certaines des mesures annoncées dans la déclaration des membres du Conseil européen à l'issue de ce sommet ne devraient pas manquer de susciter de longs débats de fond, à l'image du projet de système européen de dossiers passagers (PNR), qui est aujourd'hui l'objet de fortes oppositions chez les eurodéputés, même si celui-ci est présenté comme devant être assorti de garanties solides en matière de protection des données.

Parmi ces mesures, le renforcement des dispositifs de lutte contre le trafic d'armes devrait à notre sens constituer une des priorités du dispositif européen de lutte contre le terrorisme. Car mettre fin à la circulation d'armes à feux illégales sur le territoire européen est un défi majeur. Cet enjeu est à ce titre sans

doute trop rapidement abordé dans la déclaration des membres du Conseil européen à l'issue du sommet du 12 février dernier, qui se limite à appeler les autorités compétentes à renforcer *« leur coopération dans la lutte contre le trafic d'armes à feu, notamment en adaptant rapidement la législation applicable »*.

LES TEMPS DE L'ACTION

Les chiffres rendus publics début février ont de quoi effrayer : 1 400 citoyens français ou résidents en France en relation avec des filières djihadistes, 750 personnes séjournant ou ayant séjourné en Syrie ou en Irak, 410 personnes aujourd'hui en Syrie ou en Irak, 80 citoyens français ou résidents en France ayant trouvé la mort là-bas.

Ces chiffres interrogent au plus profond d'elle-même la société française, qui voit des dizaines de ses enfants ou de ses résidents partir *« faire le djihad »*, même si ce questionnement collectif nécessaire ne saurait en aucune manière servir d'excuse à des comportements individuels pénalement répréhensibles.

Ces chiffres interrogent aussi notre capacité à prévenir la radicalisation comme notre capacité à dé-radicaliser les candidats au djihad et les personnes de retour de Syrie ou d'Irak.

« Prévenir la radicalisation et protéger les valeurs »

La prévention de la radicalisation et la protection des valeurs est une des trois orientations de l'action européenne pour renforcer la lutte contre le terrorisme annoncées à l'issue du sommet européen du 12 février dernier.

Les membres du Conseil européen appellent ainsi à ce que *« des mesures appropriées soient prises (…) pour déceler et retirer les contenus promouvant le terrorisme ou l'extrémisme sur internet »*, que *« soient établies des stratégies de communication destinées à promouvoir la tolérance, la non-discrimination, les libertés fondamentales et la solidarité dans toute l'Union européenne »*, et que

« soient élaborés des messages destinés à contrecarrer les idéologies terroristes, notamment en donnant la parole aux victimes ». Ils demandent, enfin, que *« soient prises des initiatives concernant l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, l'intégration sociale et la réinsertion (…) afin qu'une parade soit trouvée aux facteurs contribuant à la radicalisation, y compris dans les prisons »*.

En France, le caractère musclé et hyperréaliste du clip à vocation préventive mis en ligne sur la plateforme web http://www.stop-djihadisme.gouv.fr ne manque pas de surprendre au regard des outils de communication gouvernementale habituels. Sa pertinence ne peut se mesurer à l'aune du seul succès qu'il connaît en termes de visionnage. Il doit en réalité être mis en perspective avec les vidéos de propagande, de qualité professionnelle, et les techniques de communication de Daech. Fondé sur le choix du contre-argumentaire systématique, le pari est ambitieux : conduire la lutte contre le terrorisme sur le terrain des réseaux sociaux et de la toile en adaptant au plus près le discours aux publics visés, tout en faisant le pari de l'intelligence.

On est toutefois ici à la frontière de l'action préventive et de la tentative de dé-radicalisation, car ce type de clip s'adresse prioritairement à des jeunes qui ont déjà visionné des vidéos de Daech. Or prévenir la radicalisation, c'est aussi décrédibiliser *a priori* les messages de propagande de l'État islamique. C'est renforcer l'éducation, l'éducation aux médias et à l'information, la transmission des valeurs républicaines par l'École, notamment pour que ces valeurs ne soient pas seulement défendues en réaction, mais portées positivement et régulièrement dans le cadre de dynamiques collectives.

Et la tâche de combattre les discours de propagande en investissant la toile ne peut être laissée à un seul site gouvernemental. Si les médias traditionnels investissaient bien plus qu'aujourd'hui internet pour apporter des analyses complémentaires sur les processus de radicalisation, les parcours des candidats au djihad ou encore les mécanismes de propagande, leur puissance d'impact serait considérable.

Tous responsables dans le travail de pédagogie

Analyser l'information, traiter l'information, poser des questions y compris dérangeantes, apporter des réponses y compris dérangeantes. C'est aussi, et même avant tout, la mission des chaînes de télévision, au premier rang desquelles les chaînes d'information. A la fois dans le cadre de leurs programmes et sur leurs plateformes web.

On peut déplorer le fait que les théories complotistes rencontrent chaque jour un succès un peu plus grand. On peut le déplorer, mais il faut surtout se donner les moyens de contrecarrer cette réalité. Et ce combat se joue ici avant tout sur la toile. Quand des milliers de Français sont aujourd'hui persuadés qu'ils ne trouveront d'informations fiables que sur les sites promouvant les thèses complotistes, il faut trouver les moyens de reconquérir cet espace. Il faut non seulement créer les conditions de la confiance dans l'information portée par les sites internet des chaînes de télévision et notamment des chaînes d'information, mais il faut encore améliorer leur capacité d'attraction. Les sites internet de la presse écrite ne suffisent pas, car la barrière à l'entrée de ces derniers est élevée : ceux qui fréquentent les sites des grands quotidiens sont le plus souvent ceux qui ont déjà fréquenté leur version papier.

Prendre le temps d'aborder et de réfuter les théories du complot fait partie du rôle des grands médias télévisuels. Inscrire les événements récents dans une perspective historique, prendre le temps de présenter les tenants et les aboutissants des différents conflits actuellement en cours sur la planète, font partie du rôle des grands médias télévisuels. Le temps des programmes à l'antenne est nécessairement limité, mais les plateformes web des chaînes pourraient constituer un levier puissant contre les théories complotistes si elles étaient en partie mises au service du plus d'analyse, du plus de questions et du plus de réponses.

Aujourd'hui, on ne trouve aucun contenu de France Télévisions, sur *Google* ou sur la chaîne *Youtube* du groupe, avec les mots clés « Charlie complot ». On trouve en revanche pour ces mêmes mots une pléiade de vidéos de parfaits inconnus, toutes ou presque, « prouvant » le complot.

Déconstruire un discours – et à ce titre prendre aussi le temps de déconstruire les discours officiels –, c'est toujours prendre un risque pour un média d'information. Mais cela ne fait-il pas partie de sa mission essentielle ? L'information, ne l'oublions jamais, est un bien public en démocratie.

Certes, cela ne suffira pas si l'éducation aux médias et à l'information, des plus jeunes à l'école mais également des générations qui ont quitté depuis peu ou plus longtemps les salles de classe, n'est pas renforcée. Mais ne prétextons pas des faiblesses de chacun d'entre nous pour ne rien entreprendre.

Dé-radicaliser

Si l'action en amont est essentielle, l'action en aval s'avère également indispensable quand plusieurs centaines de citoyens français et de résidents en France sont en relation avec des filières djihadistes.

La mobilisation annoncée de soixante millions d'euros, au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance, doit permettre la mise en œuvre dans chaque département de dispositifs de contre-radicalisation, de suivi individualisé et de réinsertion. La formation des éducateurs en bout de chaîne représentera dans ce cadre un enjeu majeur. Déconstruire un discours de propagande est une mission complexe. La plateforme web http://www.stop-djihadisme.gouv.fr prouve que l'on peut se donner les moyens de construire des contre-argumentaires. Mais, au-delà, il faut parvenir à dés-endoctriner les

candidats au djihad. Le Royaume-Uni a, à ce titre, créé des programmes de dés-endoctrinement et de dé-radicalisation que la ministre française de la Justice a pris comme exemple dès 2014 comme un moyen de prévenir les départs vers la Syrie ou l'Irak. Si leur efficacité sur le long terme reste à mesurer, c'est une piste que l'on ne peut négliger.

Prévenir la radicalisation et dé-radicaliser en milieu pénitentiaire est également un défi de poids à relever. Le gouvernement a annoncé dans ce cadre l'extension de l'expérimentation du regroupement de détenus radicalisés, en cours depuis octobre 2014 à Fresnes, à quatre autres quartiers, le doublement des moyens financiers de l'aumônerie musulmane et le recrutement de soixante nouveaux aumôniers musulmans. Ce recrutement devrait faire passer le nombre d'aumôniers musulmans de 182 à 280. Une augmentation de près de 30% qui dit avant tout, comme le doublement des moyens financiers, la pénurie actuelle de moyens. Une augmentation qui, en ce sens, continue d'interroger sur le niveau des ressources allouées au regard de la gravité des enjeux.

LES INEGALITES, FREINS AU POUVOIR D'ACTION CITOYEN

Le 20 janvier 2015, lors de ses vœux à la presse, le Premier Ministre a voulu marquer les esprits en parlant d'un *« apartheid territorial, social, ethnique »* dans les quartiers populaires, et en dénonçant de surcroît *« la relégation périurbaine, les ghettos ».* En utilisant ces mots forts, l'objectif était clair : imposer sa vision de la société française par un discours de vérité. Mais de quelle vérité s'agit-il ? A quelles réalités est-il fait allusion ? Au-delà de ces propos et des vives réactions qu'ils ont suscitées, à droite comme à gauche, c'est la question des inégalités qui touchent notre société toute entière, pas seulement quelques territoires urbains, rurbains ou ruraux marginaux, qu'il faut accepter de poser et de traiter.

L'utilisation du terme « apartheid » permet de tourner définitivement la page de quelques utopies : l'utopie de l'égalité des territoires et de la mixité sociale que garantiraient les quotas de logements sociaux et la carte scolaire, l'utopie de la moyennisation de la société française et du moteur de l'ascension sociale, l'utopie d'un bien vivre-ensemble garanti par l'égalité affichée des droits.

C'est à l'inverse un tableau bien plus sombre qu'il faut accepter de peindre. Il faut dire que les chiffres sont coriaces. Le produit intérieur brut par habitant français de 2014 est égal à celui de 2008. Le coefficient de Gini, indicateur mesurant les inégalités de revenus, est passé de 0,28 en 2000 à 0,31 en 2010. Le taux de pauvreté oscillait en 2012 entre 8,2% et 14% selon le seuil de pauvreté utilisé (50% ou 60% du revenu médian). Ce sont donc entre 5 et 8,6 millions de Français qui sont touchés par la pauvreté. Enfin, avec un taux de chômage des jeunes avoisinant les 24%, les inégalités intergénérationnelles ne cessent de progresser. La devise nationale « liberté, égalité, fraternité » s'affiche mais tremble au fronton des écoles.

Et les inégalités socio-économiques ne sont pas les seules qui fracturent la société française. Les Français vivent et ressentent de plus en plus durement les inégalités d'accès à la justice, la variabilité des protections face aux risques environnementaux, la fracture numérique. Quant aux inégalités de genre, on ne peut que constater leur persistance. « Nouvelles » et « anciennes » inégalités se creusent tout en devenant de plus en plus diffuses. Dans une société où les fractures sont encore accentuées par une crise structurelle de la représentation politique et de la représentation syndicale, la majorité de la population se sent délaissée et victime d'inégalités ou de discriminations.

Face à des clivages grandissants et à des fractures alarmantes, face également à un sentiment croissant d'injustice, il ne convient ni de baisser les bras, ni de croire en des lendemains qui chantent, mais bel et bien de réveiller le potentiel d'action de la société française.

Penser la société de manière galactique

L'intégration républicaine peut s'appréhender aujourd'hui en cercles concentriques. Loin des premiers idéaux de la III^{ème} République, il faut bien l'admettre. Ne serait-ce qu'en se souvenant des mots de Gambetta : *« ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire »*.

Tout au centre de l'intégration républicaine actuelle, un premier cercle, celui des « élites », c'est-à-dire celui des citoyens qui possèdent les « codes pour réussir » dans la société française, mais plus encore celui de ceux qui ont réussi et se partagent pouvoir et influence. Parmi eux, entre autres, les riches industriels, les banquiers d'affaire, les grands patrons de presse, des avocats, des responsables politiques, etc. La vocation de ce premier cercle est non seulement d'être à la

pointe de la construction sociale, d'initier des mouvements qui se propagent dans les cercles périphériques en vagues excentriques, mais également d'être le point de mire des autres cercles. Les autres citoyens sont supposés tenter, sinon d'y appartenir, au moins de s'en rapprocher et de se conformer à ses codes.

A l'extrême des cercles de l'intégration républicaine actuelle, un cercle lâche, mouvant, celui des « marges » de la société. Longtemps la force d'attraction des cercles intérieurs et la cohésion sociale globale de l'ensemble ont paru suffire pour assurer la jonction de ce cercle avec les autres. Il ne joue à présent qu'aléatoirement son rôle d'intégrateur républicain. Gondolant, troué, il laisse graviter à l'extérieur nombre de concitoyens. Les situations de vulnérabilité extrême se multiplient quand le modèle de protection sociale traditionnel n'est plus adapté au regard de la réalité de l'insécurité sociale, et qu'aucune réponse n'est apportée aux situations d'insécurité culturelle. Des situations de vulnérabilité extrême qui – et facteur explicatif ne vaut pas justification – peuvent aussi être le terreau de basculements individuels vers le pire.

Dessinons et pensons la société autrement, puisque le modèle actuel a montré ses limites. Dessinons et pensons la société de manière galactique. Localement, de nombreuses initiatives citoyennes existent, attestant d'une innovation sociale permanente par les associations, les coopératives, les citoyens, etc. Toutes ces énergies positives – les « petites patries » de Jean Jaurès – font de la France un pays d'une très grande richesse sociale. Toutes ces dynamiques et tous ces gisements citoyens doivent être activés, accompagnés, développés. Ce qui veut dire penser et construire la société comme une galaxie sociale dans laquelle les solidarités citoyennes se développent en réseaux.

Le corps social français, riche de leaders d'opinion et d'action, peut être et doit être réveillé, en prenant conscience de soi puis en agissant pour soi. Le modèle des élites du premier cercle doit sauter. C'est cela, déverrouiller la société.

Opposons un nouveau modèle au paradigme libéral – et, sous le vernis du modernisme, depuis bien longtemps dépassé – du « moins d'État pour plus de privé ». Donnons-nous les moyens d'instaurer le modèle du « mieux d'État et de société civile pour plus de social ». C'est aussi par là que l'on arrivera peut-être à refonder un certain rêve français pour notre jeunesse.

Réhabiliter les mécanismes de solidarité

En dehors de tout mouvement politique structuré, la galaxie sociale est en train de devenir un fait. L'attraction n'est, petit à petit, plus exercée par un centre trop éloigné mais par des acteurs locaux et par les agrégats sociaux qu'ils commandent. Les Français boudent les symboles d'une élite parisienne déconnectée quand elle n'est pas méprisante, et préfèrent désormais se tourner vers d'autres horizons. Faisons en sorte que ces horizons soient ceux des actions et des mécanismes de solidarité locaux, et non ceux des replis individualistes, des mouvements de blocage contre tout développement territorial ou des diasporas.

L'échec manifeste des responsables politiques, depuis des années maintenant, est de ne pas avoir su et de ne toujours pas savoir s'appuyer sur les bons leviers. Les leviers qui revigoreraient la grande machine de l'intégration républicaine. Ces leviers sont pourtant à portée de main : il faut développer les « capacités sociales » des citoyens, en s'appuyant notamment sur des relais d'opinion et d'action locaux.

Face à des classes moyennes légitimement angoissées et crispées par la « peur du déclassement » (nous empruntons le constat à l'économiste Éric Maurin), un nouveau chemin doit être trouvé et tracé vers le progrès social. L'intelligence collective portée par des leaders d'opinion locaux dépasse les conflits d'intérêts que cette peur du déclassement exacerbe. Elle permet également de redonner

une « dignité civique ».

La société française est une société bouillonnante. L'effacement des frontières entre privé, public et société civile, fruit de la confiance accordée aux intelligences des territoires, aux intelligences collectives, aux intelligences citoyennes, le démontre chaque jour. Le développement d'une économie sociale et solidaire, le succès d'économies collaboratives locales en sont l'illustration.

L'enjeu en termes de politiques publiques est désormais de savoir susciter puis structurer ces nouvelles dynamiques, pour faire émerger les actions locales et surtout leur donner une cohérence et un cadre national.

VIVRE ENSEMBLE EN PARTAGEANT UNE CULTURE

Aujourd'hui les sociétés européennes sont mises à l'épreuve dans leur identité, leur harmonie collective et leur capacité à élaborer un projet d'avenir. Ce projet ne pourra s'élaborer sans que ne soit posée la question culturelle.

On a longtemps pensé que la résolution des problèmes économiques suffirait à l'élaboration d'un vivre-ensemble, autrement dit que le culturel et l'identitaire ne comptaient pas. On oubliait trop souvent que l'intégration par le travail n'est qu'un vecteur parmi d'autres d'intégration à la culture française. Lorsque l'État paraît impuissant face au chômage, que le mérite dans les études ne garantit plus l'emploi, la panne de la culture et de l'identité françaises, mises à mal par la douloureuse histoire du XX^{e} siècle, se fait cruellement sentir.

Plus que jamais les Français ont besoin des valeurs et croyances républicaines comme d'un ressort pour un projet commun. Encore faut-il redonner un contenu culturel à ces valeurs. Pour recréer du lien et refaire société, les citoyens ont besoin de partager une culture et une identité, des représentations et des convictions communes.

De la concurrence entre les cultures au bouc émissaire de la culture musulmane

Par un réflexe identitaire variable en fonction des intérêts et sensibilités de chacun, face à un État donné pour impuissant et désincarné, on a vu apparaître une mise en concurrence de cultures (régionale, nationale, européenne, communautaire, religieuse, etc.). Ces cultures permettent aux personnes de retrouver du lien, des bases pour construire un imaginaire dans lequel s'inscrire ou des symboles auxquels elles puissent se référer pour s'orienter dans le monde.

Dans un paysage marqué par la revendication de cultures particulières, la culture musulmane occupe une place à part. Tout se passe comme si, cristallisant les craintes face à un supposé communautarisme, elle était l'ennemi contre lequel la société aurait à faire corps. Un tel rejet, dont chacun peut mesurer les effets délétères sur la vie de nos concitoyens et sur le vivre-ensemble lui-même, doit être combattu. Mais ne nous exonérons pas pour autant de répondre au besoin d'unité qui s'y exprime de manière sous-jacente.

Concilier une culture commune et des cultures particulières

La société française doit trouver une nouvelle voie qui respecte son histoire autant que son avenir. Entre les impasses d'une culture exclusivement nationale datée et autoritaire, celles d'une culture exclusivement mondialisée dépourvue de repères assez forts pour organiser une existence concrète, celles enfin d'une concurrence culturelle morcelant le peuple, il faut tracer un chemin inédit. Tant pour un individu que pour une société, la rencontre avec l'autre, en ce qu'il est différent, est une richesse, qui nécessite toutefois un cadre. La France doit être pionnière dans l'organisation de la rencontre des cultures et de leur solidarité, comme elle a su le faire dans le domaine de la politique étrangère au sein de l'Unesco, et accepter pour cela de déraidir son modèle d'intégration.

La promotion de la rencontre des cultures, notamment par le biais des manifestations culturelles, permet de prendre davantage en compte les cultures des immigrés. Les pratiques culturelles et artistiques créent les conditions de l'échange à travers la participation commune à un évènement culturel, et favorisent l'intégration par la valorisation des spécificités de chacun. Ainsi, sur le modèle de l'Institut du Monde Arabe, le projet de créer d'autres instituts (des mondes africains, des mondes asiatiques, des territoires) doit être soutenu.

Il faut bien sûr, conjointement, consacrer davantage de moyens aux parcours d'intégration des primo-arrivants, désormais prévus par la loi, qui ont pour but de leur faire connaître les valeurs fondamentales de la République, afin de proposer notamment un meilleur accompagnement. Il faut également accepter de penser la politique d'intégration dans un temps long, celui nécessaire pour tisser harmonieusement sur un même métier des fils de nombreuses couleurs.

Un dialogue fructueux entre différentes cultures ne peut par ailleurs exister qu'au sein d'une République affirmant des principes clairs, même s'ils enfreignent certaines des valeurs des cultures d'origine ou de référence. Cette clarté doit concerner l'ensemble du discours politique. Il faut cesser de se servir du caractère soit unitaire, soit multiculturel de la France en fonction du propos tenu. Il faut arrêter les approximations lexicales, fondées sur la méconnaissance des réalités abordées (usage à tort et à travers des termes islamisme, islamophobie, djihad, etc.). Il faut éviter les généralités qui établissent des liens artificiels entre des phénomènes séparés, comme la délinquance et l'Islam.

Ce dialogue à faire (re)naître sera primordial si nous souhaitons aller plus loin dans la construction de l'Europe. Alors que la dimension nationale reste une composante de la réalité européenne, l'insuffisante rencontre des cultures mènera l'Europe à l'échec. On s'étonne encore que les pays européens ne se soutiennent pas : les Allemands doivent-ils « accepter de payer » pour des Grecs dont ils ne sentent pas proches ? Une solidarité durable entre les pays européens ne saurait reposer seulement sur des intérêts économiques. Et ne naîtra pas d'un claquement de doigts. Elle se construira en partie par l'École, si l'on parvient à y donner un visage concret à l'appartenance européenne, par exemple en systématisant les échanges européens au cours de la scolarité (un trimestre au lycée), en développant davantage encore le dispositif Erasmus et en promouvant le jumelage d'établissements intra-européens.

Les religions et l'intégration

Une telle ambition d'unité dans la diversité doit se décliner dans le domaine religieux et notamment en ce qui concerne l'Islam.

Un véritable Islam de France doit être fondé sur une représentation précisément organisée des fidèles de cette religion auprès des pouvoirs publics. Il est nécessaire que le Conseil Français du Culte Musulman devienne l'interlocuteur unique de l'État. Cela suppose que les représentants des musulmans soient désignés de telle façon qu'ils représentent véritablement les fidèles, plutôt que les intérêts de tel ou tel pays étranger. Ne nous interdisons pas, à ce titre, de penser à l'organisation par l'État de procédures de désignation par les fidèles de leurs représentants.

Il ne faudrait toutefois pas pointer du doigt l'Islam comme religion « à problèmes », canard boiteux parmi les monothéismes. L'intégrisme catholique opposé aux autres religions se répand et des organisations comme le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France ne sont pas exemptes d'ambiguïtés dans leurs rapports aux musulmans et à Israël. La confusion est à son comble. La meilleure solution à ce trouble pourrait être la reviviscence d'une solution concordataire, qui viendrait approfondir et remettre à plat les liens entre l'État français et les principales religions. Une telle solution permettrait de résoudre un grand nombre de difficultés : elle permettrait la réduction des influences étrangères sur les doctrines diffusées, la clarté du financement des religions et des lieux de cultes, la formation des religieux ou encore un traitement égalitaire des religions. Cela permettrait à la culture française, fondée aussi bien sur des origines judéo-chrétiennes que sur la libre pensée des Lumières, de faire une place plus assumée et plus digne à la culture musulmane.

CONCLUSION

Avec les attentats des 7 et 9 janvier, la société française a du faire face à un traumatisme qu'elle ne pouvait prévoir. Que des terroristes islamistes se soient attaqués à une cible hautement symbolique et, à travers elle, à l'une de nos libertés fondamentales, la liberté d'expression, semble être une aubaine pour ceux qui voudraient faire des musulmans les boucs émissaires de tous les maux des sociétés occidentales. Ce traumatisme vaudrait confirmation de leurs thèses et serait le catalyseur idéal d'un rejet radical des citoyens de confession musulmane. Seule une minorité de Français sont, heureusement, sensibles à des thèses de ce type. Mais, même pour la majorité, le risque existe que, face à la violence, un repli simple et simpliste sur son quant à soi constitue la seule réponse envisagée : face à une réalité trop dure, mieux vaudrait fermer les yeux et fermer ses portes.

Pourtant, s'il est une chose que l'examen des attentats, de tout ce qui les explique et de ce qui permettrait de prévenir de futures entreprises terroristes, révèle, c'est bien au contraire que la solution au problème posé consiste à le comprendre et à le traiter dans toute sa complexité. Contre ceux qui prétendent que comprendre, c'est pardonner et que l'inexcusable doit demeurer inexplicable, il faut discerner les motifs des terroristes, leurs justifications théologiques et politiques, le terreau social sur lequel leur projet a germé, et se garder de toute confusion.

Des terroristes peuvent vouloir trouver dans le Coran la justification de leurs crimes. Les musulmans de tous les courants de l'Islam dont les interprétations rigoureuses ne conduisent pas à la violence sont les meilleurs alliés pour les combattre. Non qu'ils soient porteurs d'une vérité ultime de leur texte, que l'on chercherait en vain. Mais parce que chacun d'entre eux réfute en acte deux intolérances : celle de l'Islam violent et celle des tenants du choc des civilisations.

Ce que nous disent aussi les jours qui ont suivi les 7 et 9 janvier, c'est qu'il est indispensable de savoir faire une distinction précise entre ce qui relève de la caricature révélant un fait, traduisant une sensibilité sur un mode décalé, et ce qui relève de l'injure : les textes juridiques français, de ce point de vue-là, sont clairs et il faut demeurer attentifs à leur application et à leur esprit, qui veut que tous soient respectés mais que nul ne soit épargné par la critique. Car sans cela, on laisse libre champ à l'idée qu'existe un favoritisme délétère et on ne fait qu'encourager la concurrence entre cultures et communautés.

Or c'est justement une telle concurrence qu'il faut éviter, ce qui suppose que l'on arbitre avec mesure entre deux pôles complémentaires : le respect et l'encouragement à l'expression des diversités religieuses, culturelles, territoriales, et l'encadrement de cette expression. Aucune diversité ne doit être réduite au silence ni devenir, au contraire, dans tel ou tel contexte, omniprésente. Chaque diversité doit être comprise non comme élément exogène voire exotique simplement toléré, mais bien comme l'une des virtualités de la République, susceptible d'apporter son concours au service de l'intérêt général. Ces principes abstraits supposent des actions très concrètes : attention et soutien matériel apporté aux initiatives locales et à l'économie sociale et solidaire, mise en place des conditions réelles de la construction d'une culture européenne unie capable d'encaisser les chocs extérieurs, conception et mise en place d'institutions nouvelles destinées à la régulation des cultes et de leur développement, mieux adaptées à notre époque et à nos enjeux.

Pour que tout cela puisse voir le jour, dans une époque de dangers matériels susceptibles de remettre en question la détermination de nos concitoyens, la sécurité matérielle de chacun doit être garantie. Si aucun excès ne doit être consenti à la logique sécuritaire, il faut faire preuve de fermeté et traquer avec détermination la racine des problèmes, dont le trafic d'armes endémique est une des ramifications. Il faut également déraciner les croyances délétères des candidats au terrorisme et supprimer le terreau socio-économique de leur action.

Compréhension des situations dans leur complexité, mesure dans la conception des solutions, fermeté dans leur application : c'est à la défense de ces principes que nous avons souhaité consacrer ce fascicule. Nous espérons que les pistes de réflexion que nous proposons apporteront quelques pierres au lourd et essentiel chantier de la reconstruction d'un vivre-ensemble.

Mars 2015

http://www.cartes-sur-table.fr

#JeSuis : accolé à Charlie, *hashtag* mobilisateur au-delà des frontières, parfois contesté également comme la définition imposée d'une identité que l'on n'estime pas partager. Deux mois après les attentats des 7 et 9 janvier derniers, est-il encore temps de revenir sur ce qu'interrogent ces attaques dans notre société ? La réflexion marquée par l'émotion ne peut être celle qu'accompagne le recul nécessaire à des prises de conscience plus distanciées et globales.

Cet essai est une contribution à la mission, que nous devons collectivement assumer, de reconstruire un vivre-ensemble. En posant des questions, en y apportant des réponses, et surtout en faisant preuve, le plus possible, de pédagogie sur des sujets sur lesquels sans comprendre, on ne peut décider.

Cartes sur table est un think tank fondé en 2008. Il réunit des contributeurs de 20 à 35 ans issus d'horizons divers. Faire des jeunes une priorité du débat public est un premier pas. Cartes sur table va plus loin en permettant aux jeunes d'être des acteurs de premier plan de ce débat.

cartes sur TABLE